

Déclaration de Mgr Mamie au sujet de l'ordination de dix-huit prêtres à Ecône le 29 juin 1978

Publié le 29 juin 1978
3 minutes

A propos d'Ecône

Sous ce titre, Mgr MAMIE, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a publié la déclaration suivante dans le bulletin de son diocèse (*Evangile et mission, - Semaine catholique en Romandie*, 6 juillet 1978):

Mgr Marcel Lefebvre a donc ordonné dix-huit prêtres à Ecône, le 29 juin dernier, fête des saints Pierre et Paul.

L'un des nouveaux prêtres est **M. l'abbé Aurèle Maillard**, dont la famille réside à Lausanne. Dans son faire-part d'ordination, celui-ci annonce « qu'il célébrera sa première messe solennelle au Palais de Beaulieu à Lausanne le dimanche 9 juillet 1978 », et que Mgr Marcel Lefebvre fera l'homélie.

Il y a plusieurs mois déjà que j'ai fait savoir à M. l'abbé Maillard et à sa famille que je ne pouvais autoriser une telle célébration dans mon diocèse. En effet, le 17 juin 1976, Mgr Lefebvre a reçu une lettre du Saint-Siège par mandat spécial du Souverain Pontife, il lui était prescrit de « rigoureusement s'abstenir de conférer les ordres à partir du moment où il aura reçu la présente injonction ». Mgr Marcel Lefebvre, par ordre de S. S. Paul VI, ne peut plus conférer légitimement aucun sacrement.

J'ai non seulement le droit mais le devoir de rappeler que j'ai interdit à Mgr Lefebvre de prêcher sur tout le territoire de mon diocèse, et à M. l'abbé Aurèle Maillard de célébrer le saint sacrifice de la messe, d'entendre les confessions (je lui refuse la juridiction indispensable à la validité du sacrement de la réconciliation et du sacrement de mariage), de prêcher et d'exercer quelque ministère que ce soit, sacramentel ou non.

Les catholiques du diocèse, de même que tous ceux qui passeraient chez nous, doivent être avertis : nous leur demandons de ne pas participer la première messe du 9 juillet, car - comme je ai déjà dit en 1976 après l'ordination de **M. l'abbé Denis Roch** qui continue d'exercer sans aucun droit son ministère à Genève - on ne peut plus suivre de bonne foi Mgr Lefebvre, ou demander un service ecclésial ou ministériel aux prêtres ordonnés par lui, tant qu'ils ne se seront pas soumis au Pape et qu'ils n'auront pas reçu un mandat d'un évêque en communion avec le Pape.

Dès 1971, j'ai écouté Mgr Lefebvre, je lui ai écrit, je lui ai parlé seul à seul (Mt 18, 15). Il ne m'a pas écouté. Il n'a pas écouté quelques-uns de ses meilleurs amis (Mt 18, 16). Tout récemment encore, il a refusé de me recevoir. J'ai donc été contraint, dans une inquiétude toujours plus grande pour ceux qui s'égareront ou qu'on égare, de parler à toute l'Eglise du diocèse (Mt 18, 17).

Nous remercions Dieu de nous avoir donné un Pape tel que S. S. Paul VI qui, avec patience, courage et charité, confirme ses frères (Lc 22, 32) dans la foi. Nous continuerons de travailler, de toutes nos forces et dans la fidélité, pour l'unité des chrétiens, chez nous d'abord, dans notre diocèse.

L'espérance et la charité demeurent toujours les plus fortes.

Fribourg, le 30 juin 1978.

† **Pierre MAMIE**, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.